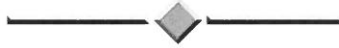


**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 22 septembre 2014

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 25 (26 à partir du point n°III 1) D
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 8 (9 à partir du point n°III 1) C
(8 à partir du point n°III 1) D
- AYANT DONNE POUVOIR : 6 (7 à partir du point n°III 1) C

Le Lundi 29 septembre 2014 à 18h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Les Chapelles, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Alain ANXIONNAZ, Louis GARNIER, Eric MINORET (Bourg-Saint-Maurice)
Messieurs Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (à partir du point n°III 1) D) (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Monsieur Jean Claude FRAISSARD (Montvalezan)
Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)
Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Sééz)
Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Messieurs Gilles MAZZEGA, Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Marie-Agnès ARPIN (pouvoir à Monsieur Jean-Luc PENNA), Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Monsieur Gilles FLANDIN), Claude MAHNANA.
Messieurs Marc BAUER (pouvoir à Monsieur Gérard MATTIS), Alain EMPRIN (pouvoir à Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD à partir du point n°III 1) C), Michel GIRAUDY (pouvoir à Madame Jacqueline POLETTI), Laurent HANICOTTE, Xavier TISSOT (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Georges TRESALLET (pouvoir à Madame Simone PERGET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc PENNA

Accusé de réception en préfecture
073-247300254-20140929-2014-69-DE
Date de télétransmission : 02/10/2014
Date de réception préfecture : 02/10/2014

N°2014-69 - « Territoire à Energie Positive » : Candidature du territoire Tarentaise-Vanoise et engagement de la MIHT sur cette dynamique.

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude FRAISSARD

Dans le cadre des démarches menées sur la problématique « énergie-climat », les élus de l'APTV se sont positionnés par délibération le 13 décembre 2013 pour candidater à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME et de la Région Rhône Alpes « Territoire à Energie Positive ».

En effet, pour préparer le territoire rhônalpin à la transition énergétique, la Région et l'ADEME souhaitent encourager et accompagner des territoires pilotes qui s'engageraient sur une trajectoire permettant d'atteindre l'équilibre entre la demande d'énergie et la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050.

S'engager dans une démarche de « Territoire à Energie Positive » implique de construire une stratégie prospective à long terme, au-delà des ambitions « classiques » d'un « Plan climat », le tout construit sur la base d'une véritable dynamique multi-partenariale.

Le territoire devra mener une politique ambitieuse pour viser la réduction des consommations d'énergie par la sobriété et l'efficacité énergétique et l'accroissement de la production d'énergies renouvelables afin de couvrir les besoins du territoire.

Cette démarche peut être une réelle opportunité pour la Tarentaise, notamment en lien étroit avec les travaux du Schéma de Cohérence Territoriale, pour une vision partagée d'une future stratégie énergétique. Enfin, en plus de l'enveloppe financière attribuée aux territoires lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt, la Région et l'ADEME s'engagent à mobiliser de manière prioritaire leurs aides en faveur des territoires reconnus « TEPOS ».

La Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise est consciente que la réussite d'un tel projet dépend de l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire.

De par leurs compétences, les collectivités de Tarentaise jouent un rôle primordial : en terme de maîtrise de l'énergie, elles ont notamment un devoir d'exemplarité dans leur fonctionnement quotidien et dans leurs projets, et ce afin d'inciter les citoyens à faire de même, mais également en terme d'impulsion d'une véritable dynamique locale.

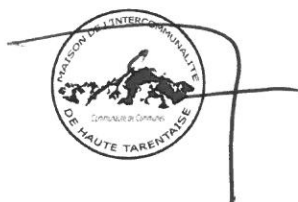
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de:

- **ADHERER** à la démarche « TEPOS » en engageant la MIHT à contribuer à son niveau et selon ses moyens à atteindre les objectifs fixés,
- **SOUTENIR** la candidature de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise à cet appel à manifestation d'intérêt, ainsi que le renforcement d'un travail partenarial entre les deux structures pour une gouvernance « TEPOS » partagée.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,

Gaston PASCAL MOUSSELDARD



Accusé de réception en préfecture
073-247300254-20140929-2014-69-DE
Date de télétransmission : 02/10/2014
Date de réception préfecture : 02/10/2014